

Les plus-values professionnelles

Objectifs :

Qualifier la plus-value réalisée. En tirer les conséquences quant au régime applicable et aux obligations déclaratives qui en découlent. Vérifier la correcte application de la législation et le calcul de la plus-value. Approfondir et actualiser ses connaissances.

Date et durée :

Mardi 25 juin 2024 de 9h à 12h30 (3,5h avec pause de 15 mn à 11h), en distanciel synchrone via le logiciel Zoom (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par participant :

- Cabinet correspondant* de France Gestion : 0 €
- Public : 120 € HT

() Avoir au moins 1 client adhérent de France Gestion*

Public concerné : Collaborateurs de cabinet comptable

Intervenante : Carine BERTHOUD, expert-comptable et formatrice

Pré-requis :

Collaborateurs de cabinet comptable expérimentés

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Zoom après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques

- Alternance de théorie et d'illustrations pratiques
- Cas pratiques et exercices
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – Régime de droit commun

- Qualification court et long terme
- Sort des PMV nettes à court terme
- Sort des PMV nettes à long terme

2^{ème} partie – Plus-values réalisées en cours d'exploitation

- Focus sur les 2 principales exonérations : 151 septies, 151 septies B du CGI
- Traitement fiscal
- Obligations déclaratives

3^{ème} partie – Cession de l'activité à un tiers

- Focus sur les 2 principaux dispositifs : 151 septies A et 238 quinquies du CGI
- Traitement fiscal
- Obligations déclaratives

4^{ème} partie – Cessation d'activité sans repreneur et passage en société

- Transfert de biens dans le patrimoine privé de l'exploitant : valorisation, obligations déclaratives, impact TVA
- Focus sur l'article 151 octies du CGI : option, imposition reportée, obligations déclaratives